

S'abonner à la téléassistance

Tarifs 2023

Tarif tout public : **15,11 € TTC/mois**

Tarif réduit* : **10,07 € TTC/mois**

- ✓ Écoute et système d'alerte 24h/24 et 7j/7
- ✓ Terminal d'assistance (boîtier relié à la prise téléphonique)
- ✓ Bouton d'alerte étanche en pendentif ou bracelet
- ✓ Détecteur de fumée connecté
- ✓ Détecteur sensible à certaines chutes lourdes
- ✓ Appels de convivialité
- ✓ Accès au service de mise en relation avec un prestataire fiable pour les imprévus du quotidien (petits travaux, besoins de première nécessité), les frais d'intervention restant à la charge de l'abonné.
- ✓ Site internet et application pour gérer son abonnement.

La résiliation du contrat et/ou la modification d'options sont possibles à tout moment et sans frais.
Les dispositifs de téléassistance Vitaris sont éligibles au crédit d'impôt (50%).

* Le tarif réduit est appliqué lorsque le revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition de l'abonné est inférieur ou égal aux plafonds de ressources définis par le Département.

Les options >

Les options proposées permettent d'adapter l'offre de téléassistance à votre situation. Le conseiller Vitaris peut vous conseiller sur l'opportunité de souscrire à une ou plusieurs options en fonction de votre mobilité et/ou en fonction des spécificités de votre logement.

Quel que soit le nombre d'options auxquelles vous souscrivez, **le tarif mensuel est plafonné à 35 € TTC.**

